

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

28 AVR 2017

N° 17.405 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **vingt-six (26)** Elèves Ingénieurs en Génie Civil à former à l'Ecole de Formation et de Perfectionnement des Travaux Publics (EFP/TP), est ouvert **le 18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, dont seize (16) au profit du ministère des infrastructures, dix (10) au profit du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, session de **2017**.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- Etre Technicien supérieur en Génie Civil, titulaire d'un baccalauréat C, D, E, F ou d'un diplôme technique en génie civil ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans une Administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité de Technicien Supérieur en Génie Civil au 31 décembre 2017 ;
- Etre Technicien supérieur en Génie Civil, titulaire d'un baccalauréat C, D, E, F ou en génie civil et de la licence en génie civil, maths, physique, chimie, géologie, biologie ou en géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins trois (03) ans de service effectif en qualité de Technicien Supérieur en Génie Civil au plus au 31 décembre 2017 ;
- Etre Ingénieur des Techniques en Génie Civil, titulaire d'un baccalauréat C, D, E, F ou en génie civil ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans une Administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Ingénieur des Techniques en Génie Civil au 31 décembre 2017 ;
- Etre Ingénieur des Techniques en Génie Civil, titulaire d'un baccalauréat C, D, E, F ou en génie civil et de la licence en mathématiques, physique ou en chimie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins trois (03) ans de service effectif en qualité d'Ingénieur des Techniques en Génie Civil au 31 décembre 2017 ;

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Infrastructures (DRH/MI), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une copie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci- après :

- 7h30 à 9h 30 : Calcul de structures et résistance des matériaux.....Coef. 1.
- 10h30 à 12h 30 : Béton armé.....Coef. 1.
- 13h 30 à 15h 30 : Hydraulique.....Coef. 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de trente (30) mois pour les Techniciens supérieurs en Génie Civil et de dix-huit (18) mois pour les Ingénieurs des Techniques en Génie Civil.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 17,404 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le

28 AVR 2017

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **trente-six (36)** élèves Techniciens Supérieurs en Génie Civil à former à l'Ecole de Formation et de Perfectionnement des Travaux Publics (EFP/TP), est ouvert les **17 et 18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, dont vingt et un (21) au profit du Ministère des Infrastructures, quinze (15) au profit du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, session de 2017.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement exerçant dans les domaines de la Topographie, du Bâtiment, de la Mécanique, des Routes et Ouvrages d'Art, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant les conditions ci-après :

- être de catégorie C, échelle 1 et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de services effectifs dans l'emploi d'Agent Technique en Génie Civil au 31 décembre 2017 ;
- être de catégorie B, échelle 2 et justifiant de deux (02) ans de service effectif dans l'emploi d'agent technique en génie Civil au 31 décembre 2017 ;
- être de catégorie B, échelle 3 et justifiant de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'agent technique en génie Civil au 31 décembre 2017 ;
- être titulaire du diplôme de l'un des emplois ci-dessous :
 - Agent Technique Routier ;
 - Métreur Vérificateur en Bâtiment ;
 - Dessinateur Topographe ;
 - Dessinateur en Bâtiment ;
 - Opérateur Topographe et Technicien Géomètre ;
 - Agent Technique Mécanicien ou équivalent ;
 - Agent Technique en génie civil.

Les agents de la fonction publique d'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Infrastructures (DRH/MI), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15 h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, sa catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- une copie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation ;
- les copies légalisées des diplômes ou des attestations exigés ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent selon le calendrier ci-après :

17 juin 2017 : Epreuves Spécialisées

- 07h30 à 11h30 : Routes et Transport ou Technologie-Bâtiment ou Calcul Topographique (au choix).....Coef. 4
- 12h30 à 16h30 : Géotechnique, Métré-Bâtiment ou Technologie de Topographie (au choix).....Coef. 4

18 juin 2017 : Epreuve commune

- 07h30 à 11h30 : Mathématiques.....Coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

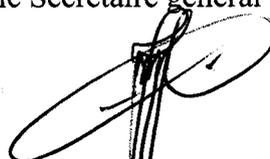
Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National